

Document d'informations clés

Objectif



Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: GSM BP MED CIF SELECTION TITRES

Initiateur du PRIIP: Banque Populaire Méditerranée

Identifiant: BP0464017058

Site web: <https://www.banquepopulaire.fr/mediterranee/>

Appelez le 0491302472 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Banque Populaire Méditerranée en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Ce document d'informations clés est exact au 31 décembre 2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

Mandat de gestion Sélection Titres (à partir de 80.000 €), sous de supports en titres vifs.

Durée

Le profil de gestion ne comporte pas de date d'échéance.

Pour connaître les conditions de cessation de votre mandat, vous pouvez vous référer à celui-ci.

Objectifs

Le profil de gestion « Sélection Titres » aura pour objectif la recherche de la plus haute performance sur la durée. Ce profil de gestion, majoritairement investi en actions, est ouvert aux Plans Epargne Actions mais aussi aux Comptes Titres Ordinaires. La gestion du profil « Sélection Titres » s'appuie sur des titres vifs actions. La part d'investissements en actions est comprise entre 70% et 100% de l'allocation globale. Conformément à la législation, les disponibilités

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

La BANQUE attire l'attention sur les risques inhérents à l'activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers : le risque action, change, contrepartie, liquidité, marché et perte en capital.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le proxy* entre mai 2015 et mai 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le proxy* entre juillet 2014 et juillet 2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy* entre juin 2013 et juin 2021.

Période de détention recommandée: 8 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 420 EUR	3 210 EUR
	Rendement annuel moyen	-45,84 %	-13,23 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 710 EUR	8 960 EUR
	Rendement annuel moyen	-32,90 %	-1,37 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 460 EUR	10 590 EUR
	Rendement annuel moyen	4,65 %	0,72 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 740 EUR	13 320 EUR
	Rendement annuel moyen	47,41 %	3,65 %

Que se passe-t-il si Banque Populaire Méditerranée n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs sont conservés auprès d'un dépositaire habilité. Ces actifs sont soumis à une obligation de ségrégation afin de les protéger en cas de défaut. Une éventuelle délégation à un tiers de certaines de ses fonctions n'exonère pas le dépositaire de sa responsabilité.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 années
Coûts totaux	97 EUR	847 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,0%	1,0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,7 % avant déduction des coûts et de 0,7 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La Banque Populaire Méditerranée précise qu'elle ne facture pas de frais d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	La Banque Populaire Méditerranée précise qu'elle ne facture pas de frais de sortie.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Commission de gestion prélevée semestriellement avec prorata si dénonciation en cours de semestre. Droits de garde, se référer à la brochure tarifaire.	80 EUR
Coûts de transaction	Estimation des frais induits lors des transactions dans votre mandat, pour plus de détails se référer à la brochure tarifaire.	17 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	La Banque Populaire Méditerranée précise qu'il n'y a pas de commission de surperformance.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 8 années

L'horizon de placement conseillé est de huit ans minimum. La sortie par anticipation n'est pas soumise à pénalité. Elle devra être effectuée en concertation avec un conseiller pour prendre en compte la baisse éventuelle de valorisation du portefeuille et/ou les conséquences fiscales.

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de difficultés concernant ce service, le Client peut obtenir de son agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir le service en charge des réclamations de la BANQUE qui s'efforce de trouver avec lui une solution. La saisine du service en charge des réclamations est effectuée par courrier à l'adresse suivante : Banque Populaire Méditerranée – Direction Qualité et Satisfaction Client - 457 promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE Cedex 3. La BANQUE s'engage à accuser réception sous dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi de sa réclamation, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Toutefois si une analyse plus approfondie de son dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, la BANQUE s'engage à lui communiquer le nouveau délai qui, ne devrait pas dépasser deux (2) mois à compter de la date d'envoi de sa réclamation. À défaut de solution le satisfaisant ou en l'absence de réponse dans le délai de deux (2) mois, le Client a la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la BANQUE sur son site internet ou par voie postale dans un délai d'un (1) an à compter de sa réclamation auprès de la BANQUE, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont il dispose. L'adresse postale du médiateur et les coordonnées du site internet du médiateur figurent sur les brochures tarifaires et le site internet de votre banque. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site internet du médiateur. Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers, à l'information des investisseurs, à la commercialisation de produits financiers (CTO, PEA, actions, obligations, OPC, SCPI ...), à la gestion de portefeuille (mandat de gestion, gestion conseillée ...), à l'épargne salariale, à la transmission et l'exécution des ordres, ainsi qu'à la tenue de compte titres ou PEA, le Client peut s'adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF est gratuite, soit par voie postale à l'adresse suivante : M. le Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

Autres informations pertinentes

Toute communication avec la BANQUE s'effectuera en langue française. Le Mandant sera informé de chaque opération effectuée par la Banque ayant affecté son compte, soit par l'envoi d'un avis dématérialisé (transaction par transaction) via son Espace client s'il a opté pour la dématérialisation de tous les avis, relevés et rapports émis par la Banque, soit par courrier postal dans le cas contraire. Le relevé périodique est un compte-rendu juste et équilibré de la gestion et de la performance du portefeuille qui est fourni au Mandant une fois tous les trois mois. Et lorsque le mandat autorise un effet de levier sur le portefeuille, le relevé périodique doit être fourni au Mandant au moins une fois par mois. En tout état de cause, la BANQUE lui adresse également un relevé périodique au moins une fois tous les douze mois. Conformément à la réglementation en vigueur, la BANQUE informera le Mandant, par tout moyen, lorsque la valorisation globale retraitée des apports et des retraits de son portefeuille baissera de 10% par rapport à la valorisation figurant dans le dernier relevé trimestriel. Le Mandant sera ensuite informé par palier de 10% successifs. Le Mandant recevra l'ensemble des documents qui lui sont nécessaires pour la rédaction de ses déclarations fiscales dans le cas où ceux-ci ne seraient pas prévus dans leur convention de compte d'instruments financiers et de services. La BANQUE valorise trimestriellement le portefeuille dans le rapport de gestion selon la méthode de l'actif net sur la base du dernier cours estimé à la date d'arrêt de la valorisation. La BANQUE communiquera au Mandant des informations sur la méthode et la fréquence d'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas admis sur un marché réglementé. Sur demande du Mandant, la BANQUE communiquera toute information sur la position du compte géré.

Les informations relatives aux Performances passées et aux Scénarios de performance sont disponibles à l'adresse suivante : Disponibles sur demande auprès de votre interlocuteur privilégié.

Les données relatives aux performances passées sont présentées pour une période maximale de 10 ans, si les données sont disponibles, et les données relatives aux scénarios de performance sont présentées sur une base mensuelle.

Les risques en matière de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement. Les équipes de gestion de la Banque Populaire Méditerranée intègrent ces risques en matière de durabilité dans leurs analyses et dans leurs décisions d'investissement, au même titre que les risques financiers traditionnels.

Ce profil de gestion n'a pas d'objectif durable, conformément à l'article 9(1) SFDR, et ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales conformément à l'article 8(1) SFDR.

Ce profil de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives (PAI).

Ce profil de gestion ne prend pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental (Taxonomie).

* Un proxy est un actif financier ou une donnée servant de substitut représentatif. Il est employé pour évaluer ou étudier un autre actif ou une situation lorsque les informations directes font défaut, sont difficiles à obtenir, ou manquent de pertinence pour l'analyse.